

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Serge PICHOT, Maire.

Monsieur Philippe Bonnefont est désigné en qualité de secrétaire de séance, **à l'unanimité**.

Après approbation, **à l'unanimité**, du compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2022, l'ordre du jour est examiné.

- **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L2122 DU CGCT)**

- Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL et auprès du Conseil Départemental 63 au titre du FIC 2022, pour des travaux de réfection des réseaux d'eau sanitaire et de chauffage au Groupe scolaire Jean Jaurès. Cette demande de subvention porte sur un budget prévisionnel de 140 200 €.

- **BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATIONS DES RESULTATS – ANNEE 2021**

Le conseil municipal, **par 26 voix pour et 4 abstentions**, a décidé la reprise des résultats du budget précédent qui font apparaître des excédents d'investissement de 344 503,40 € et un report d'excédent de fonctionnement de 1 351 224,81 €.

- **TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal, **par 24 voix pour et 6 voix contre**, a décidé d'adopter, pour l'année 2022 une augmentation de 8% soit les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,18 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,29 %

- **BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal, **par 24 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions**, a adopté le budget primitif 2022.

Malgré le contexte de crise sanitaire, le budget 2022 est un budget de maturité et de prudence :

- Au niveau RH, une politique volontariste permet de contenir l'augmentation de la masse salariale dans un contexte de réforme de la grille indiciaire des agents de catégorie C.

- Un effort soutenu sur la réhabilitation du patrimoine communal (mur des remparts, mur de la grange à Chanat-la-Mouteyre, cuisine centrale, gymnases, ...),

- Poursuite de la maîtrise de la trajectoire des dépenses de fonctionnement à caractère général

- Conduire une politique de prudence budgétaire au niveau des investissements dans un environnement fortement inflationniste et ceci en réduisant de 20% les dépenses d'investissement par rapport à 2021.

- De diversifier les sources de financement : avoir recours de façon modérée à l'emprunt dans un contexte économique avec des taux d'intérêts bancaires historiquement bas et d'augmenter le taux de fiscalité. Ce choix politique d'augmentation du taux de fiscalité, certes douloureux mais courageux pour les investissements structurants et indispensables pour notre ville, s'est opéré après épuisement des autres voies permettant une augmentation significative des recettes, et grâce à un contexte politique national rappelé dans la loi de finances 2021 supprimant la taxe d'habitation pour les ménages progressivement jusqu'en 2023.

En plus de cela, les objectifs de la municipalité sont poursuivis notamment, en matière de qualité de vie (jardins partagés, etc.), de performance environnementale (rénovation thermique de nos bâtiments), de solidarité et de renforcement de lien social (dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée).

- **AVANCE SUR SUBVENTION 2022 AU COMITE D'ACTION SOCIALE**

Afin de permettre la continuité des actions de l'association, le conseil municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'accorder une avance sur subvention de 10 000€.

- **GARANTIE EMPRUNT ADEF RESIDENCES – AVENANT**

Par délibération du 25 janvier 2013, le Conseil Municipal avait accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% à ADEF RESIDENCES sur un prêt contracté par l'association auprès du Crédit Foncier de France. Dans le cadre d'une optimisation de sa dette bancaire, ADEF RESIDENCES a financé le rachat de cet emprunt par la Caisse d'Epargne avec un taux d'intérêt fixe négocié à 1,70%. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté de renouveler sa garantie d'emprunt sur le nouveau contrat de prêt.

- **RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté de renouveler un emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences afin de renforcer le service Restauration et de permettre la continuité du service public.

- **ORGANISATION D'UN DEBAT PORTANT SUR LES GARANTIES ACCORDEES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)**

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats de prévoyance de leurs agents en 2025 et aux contrats de santé en 2026. Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé, d'une part, d'acter les possibilités de mise en place de la PSC (prévoyance et mutuelle santé) conformément à l'ordonnance du 17 février 2021 et, d'autre part, de convenir que des propositions pour assurer la mise en œuvre de la protection sociale lui seront faites, conformément au décret d'application dont la parution est attendue.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TRANSFORMATION D'UN POSTE**

En raison du départ par voie de mutation du Directeur Général des Services de la collectivité, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Cet emploi sera pourvu, par voie de mutation également, par un agent titulaire du grade d'Attaché principal.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé la modification du tableau des effectifs faisant état de ce remplacement.